



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Centre Communal d'Action Sociale de PIBRAC

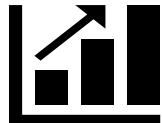


SOMMAIRE

I.	<u>OBSERVATOIRE</u>	3
II.	<u>LE CCAS DE PIBRAC, ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ</u>	4
1.	Le Conseil d'administration.....	5
2.	Missions et organisation du CCAS.....	6
3.	Le budget annuel.....	7
4.	Les partenaires extérieurs.....	8
III.	<u>LES ACTIONS MENÉES EN 2024</u>	9
1.	Le profil des bénéficiaires accompagnés par le CCAS.....	9
2.	L'aide légale.....	11
3.	L'accompagnement du vieillissement.....	12
4.	Les objets d'accompagnement de l'assistante sociale.....	16
5.	Les aides financières et matérielles.....	17
6.	Accueillir et favoriser le vivre-ensemble.....	20
7.	La veille éducative.....	23
8.	L'accompagnement à l'insertion professionnelle.....	24

I. OBSERVATOIRE

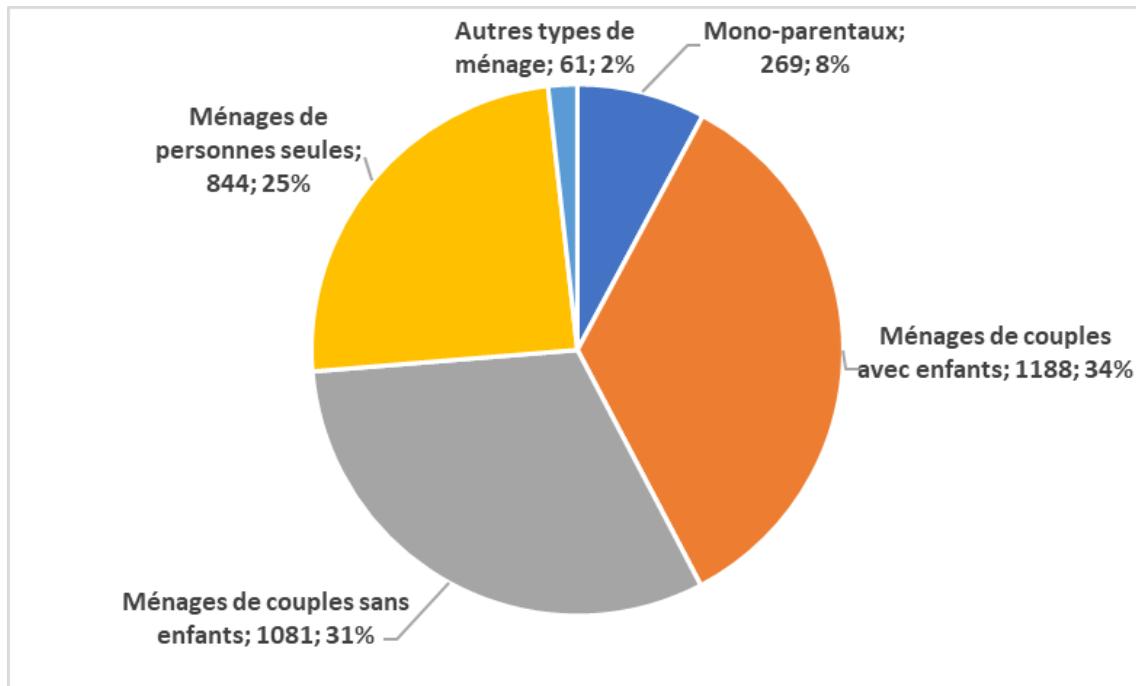
- Démographie



8517 habitants en 2018
9062 habitants en 2025

→ + 6 % sur les 7 dernières années

- Composition des ménages



- Personnes âgées

57 % des personnes de plus de 80 ans vivent seules
(Source : INSEE 2018)

Principales problématiques liées au vieillissement :

Maintien à domicile, Mobilité, Solitude, Hébergement.

- Indicateurs sociaux

À Pibrac, le taux de chômage a atteint 7 % en 2021.
Le chômage touche plus les femmes et les jeunes.

9 % de la population a un emploi précaire.

8 % sont bénéficiaires du RSA.

(Diagnostic CTG Septembre 2022)

- Logements

3848 logements (Source : INSEE 2021)

Résidences principales : 93,6%

Logements vacants : 5%

Maisons : 81,7%

Appartements : 18,3%

13% de logements sociaux

II. LE CCAS, ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ

1. Le Conseil d'administration

Le CCAS est un établissement public.

Il est géré par un **Conseil d'administration présidé de droit par le Maire de la commune**.

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS et est garant de la mise en œuvre de la politique sociale décidée par la commune.

Ensemble, ils déterminent les orientations et les priorités de la politique sociale locale, en lien avec l'analyse des besoins sociaux.

Les membres du Conseil d'administration siègent pour la durée du mandat municipal et sont tenus au respect du secret professionnel.

Le Conseil d'administration est composé de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire.

Il comprend, en nombre égal, huit membres élus et huit membres nommés.

Les membres nommés sont des personnes investies dans la commune dans différents champs d'action du développement social.

On doit y retrouver des représentants :

- De l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Des associations de retraités et de personnes âgées
- Des associations de personnes handicapées
- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Membres élus

Denise CORTIJO, Maire et Présidente du CCAS

Miguel PAYAN, Adjoint au Maire et Vice-Président du CCAS

Brigitte HILLAT, Adjointe au Maire et Vice-Présidente déléguée du CCAS

Marion JOUAN RENAUD, Conseillère municipale

José SALVADOR, Conseiller municipal

Guillaume BEN, Conseiller municipal

Nathalie CROSTA, Conseillère municipale

Rachel MOUTON, Conseillère municipale

Odile BASQUIN, Conseillère municipale

Membres nommés

Jean PARERA, Familles

Marie-Charlotte FAUCHER, Handicap

Jean-Pierre AGNEAUX, Aînés

Xavier PELICOT, Insertion et lutte contre les exclusions

Colette PILON, Insertion et lutte contre les exclusions

Jean-Claude CELHAY, Insertion et lutte contre les exclusions

Anne DHELLEMMES, Insertion et lutte contre les exclusions

Corine GOULAIN, Insertion et lutte contre les exclusions

Bilan des Conseils d'administration pour l'année 2024

Le Conseil d'administration s'est réuni **quatre fois** en 2024. Il a voté **vingt-trois délibérations**.

Suite à la démission du maire, il y a eu un **changement de présidence et de vice-présidence** en novembre 2024.

Date du Conseil d'administration	Délibérations votées
27/02/2024	Élection du Vice-Président délégué du CCAS Service de portage des repas à domicile – tarification et adoption du nouveau règlement intérieur Débat d'orientation budgétaire 2024
09/04/2024	Adoption du Compte de Gestion 2023 du Centre Communal d'Action Sociale Adoption du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du compte administratif du CCAS Adoption du Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action sociale
08/10/2024	Remplacement d'un membre démissionnaire Admission en non-valeur de créances irrécouvrables Adoption d'une décision budgétaire modificative Abrogation de la délibération n°202206DECC15 relative aux aides pour la restauration scolaire Adoption du règlement intérieur des aides sociales facultatives du CCAS Achat d'électricité : adhésion au groupement de commandes avec des communes membres de Toulouse Métropole, le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR), la Régie Municipale d'Electricité de Toulouse (RME), la Cité de l'Espace, DECOSET, l'Espace Culturel de Pibrac, le Musée des Abattoirs, le Syndicat Intercommunal de la piscine de la Ramée, les CCAS des communes d'Aucamville, Balma, Colomiers, Cugnaux, Launaguet, Pibrac, Toulouse et Tournefeuille
21/11/2024	Remplacement d'un membre démissionnaire Élection du Vice-Président du CCAS Élection de la Vice-Présidente déléguée du CCAS Délégation consentie par le Conseil d'Administration à la Présidente du CCAS pour certaines décisions Modification du règlement intérieur du CCAS Crédits de paiement en investissement avant le vote du budget primitif 2025 Révision du régime indemnitaire RIFSEEP Création d'un emploi permanent d'un agent d'accueil/secrétariat au CCAS dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux Convention de partenariat avec la Mission Locale Haute-Garonne Convention de partenariat entre Toulouse Métropole, la Mission Locale Haute-Garonne et le CCAS de PIBRAC pour l'action de soutien à la mobilité des jeunes

2. Missions et organisation du CCAS

A. Les missions

Au quotidien, le CCAS anime une action générale de prévention et d'accompagnement social, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.
Deux agents sont mobilisés pour mener à bien ces missions :

- Un responsable du CCAS et travailleur social (1 ETP)
- Un chargé d'accueil et secrétariat (0,5 ETP)

Il s'adresse à tous les pibracais pour :

- L'accueil, l'information, l'orientation
- L'instruction des demandes d'aide sociale légale pour la prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées placées en établissement et des obligations alimentaires
- La domiciliation des personnes sans domicile stable afin qu'elles bénéficient d'un justificatif de domicile et d'une adresse où recevoir du courrier
- Les demandes de logement social
- L'aide à la constitution de dossiers : APA, MDPH, téléassistance, retraite...
- L'accompagnement social des personnes en difficulté par la mise en œuvre d'un suivi individualisé

Il gère et coordonne :

- Un service de portage de repas à domicile
- La veille éducative
- Les « Mardis des aidants »
- Le repas des aînés
- Un logement d'urgence

Le CCAS peut accorder des aides financières pour :

- La restauration scolaire
- Les sorties scolaires
- Des aides ponctuelles pour le paiement d'une facture
- Un dépannage alimentaire
- Le portage de repas à domicile

B. L'organisation

Le CCAS est ouvert au public les lundis et mardis de 13h30 à 18h00 et les jeudis de 8h30 à 12h00. Ces temps d'ouverture avec accueil sont privilégiés pour la prise de RDV avec l'assistante sociale. Cependant, des rendez-vous sont également proposés en dehors de ces horaires afin de s'adapter aux contraintes horaires des personnes qui travaillent ou pour faire des visites à domicile. En 2024, **l'assistante sociale** a consacré plus de **350 heures** de son temps de travail aux seuls **rendez-vous**.

→ Perspectives 2025 :

L'agent administratif et d'accueil doit intégrer le CCAS à **temps complet** en 2025. Un **élargissement des heures d'ouverture au public** est envisagé, en lien avec des analyses statistiques que les temps de fréquentation de la structure et l'harmonisation des horaires avec l'accueil de la Mairie. Ainsi les nouveaux horaires à compter de septembre 2025 seront :

Lundi : 14h - 17h

Mardi : 8h30 – 12h / 14h – 17h

Jeudi : 8h30 – 12h / 14h – 18h30

3. Le budget annuel 2024



Fonctionnement

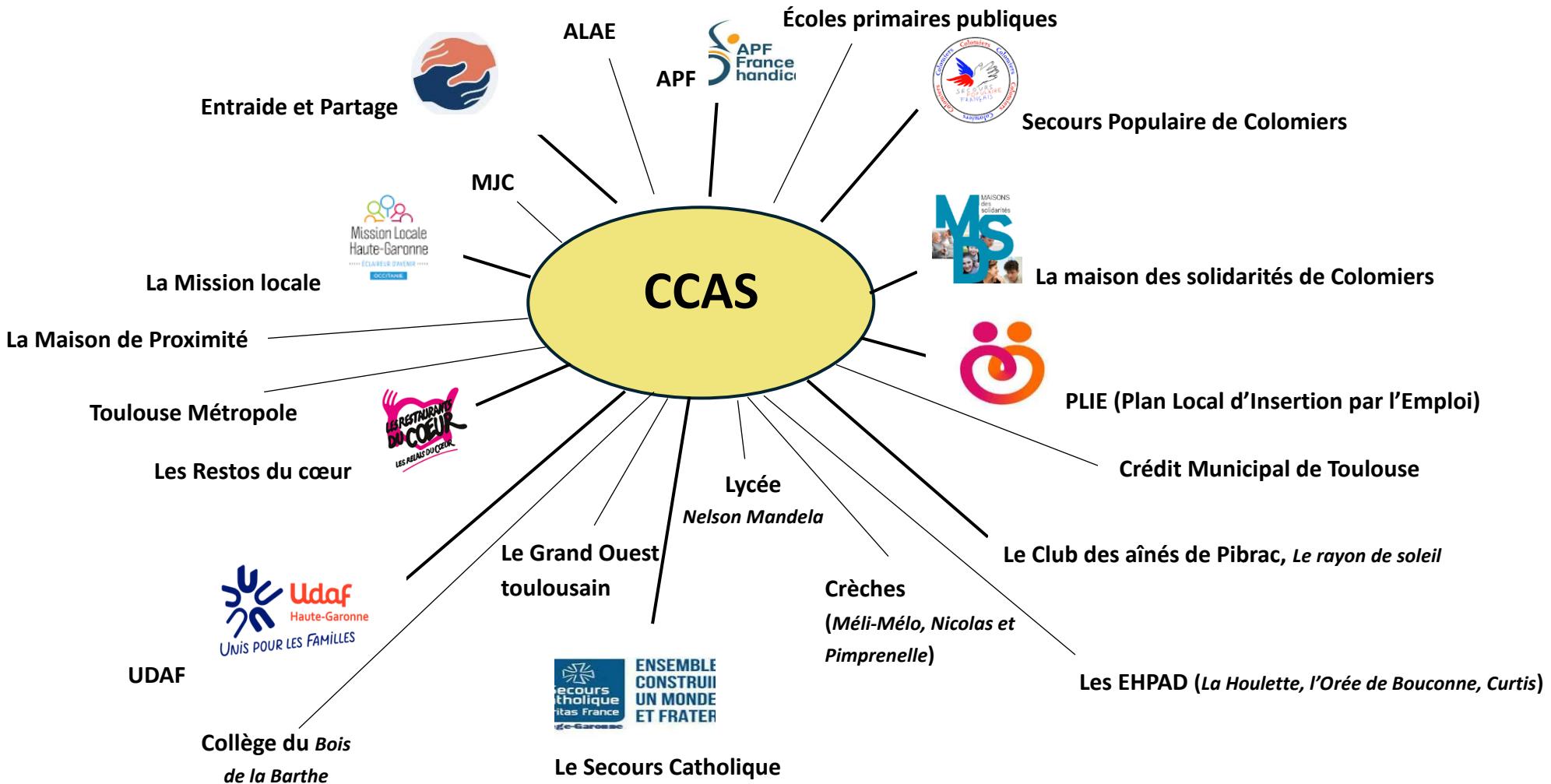
- **246 521,29 €** de recettes dont **133 000 €** de subvention de la commune, **soit 44 %** des recettes.
- **264 718,16 €** de dépenses.

Investissement

- **6 387,09 €** de recettes.
- **0 €** de dépenses.

4. Les partenaires extérieurs

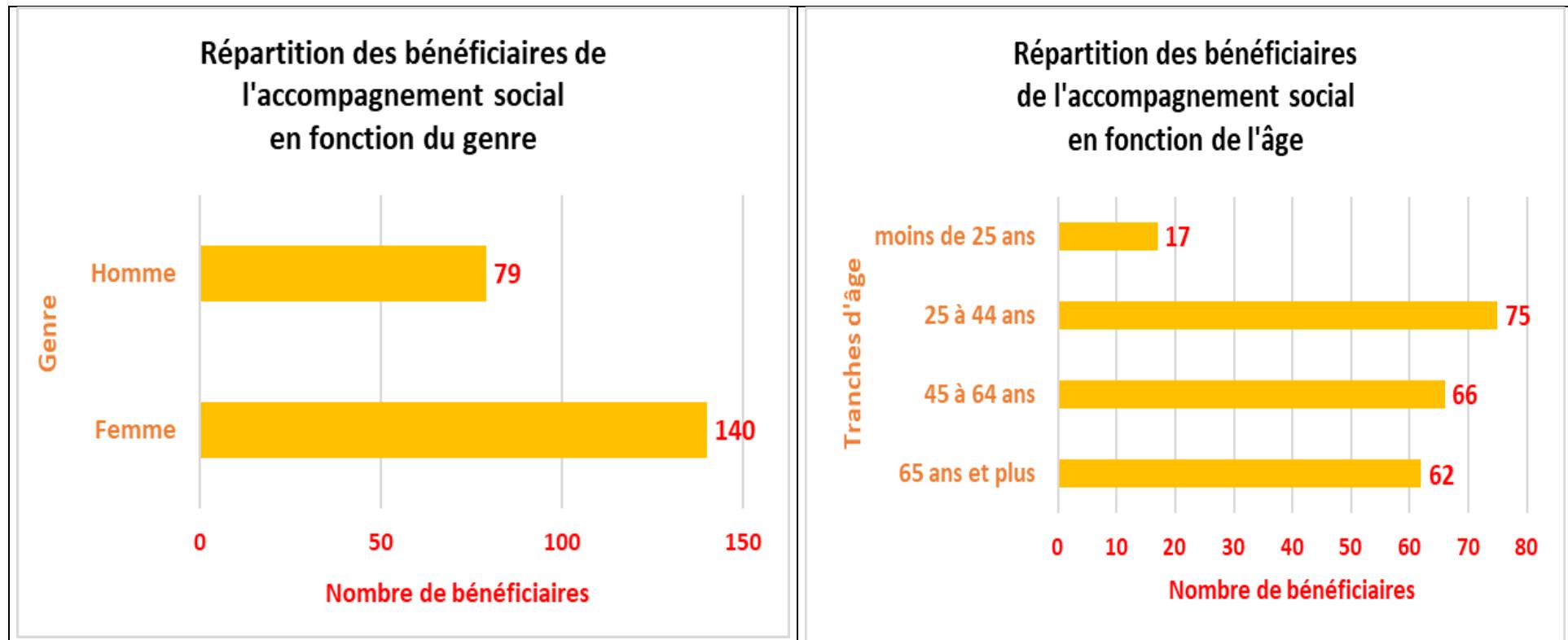
Le CCAS travaille en étroite collaboration avec **différents partenaires**. Il accueille également les **permanences d'accueil** de certains d'entre eux.

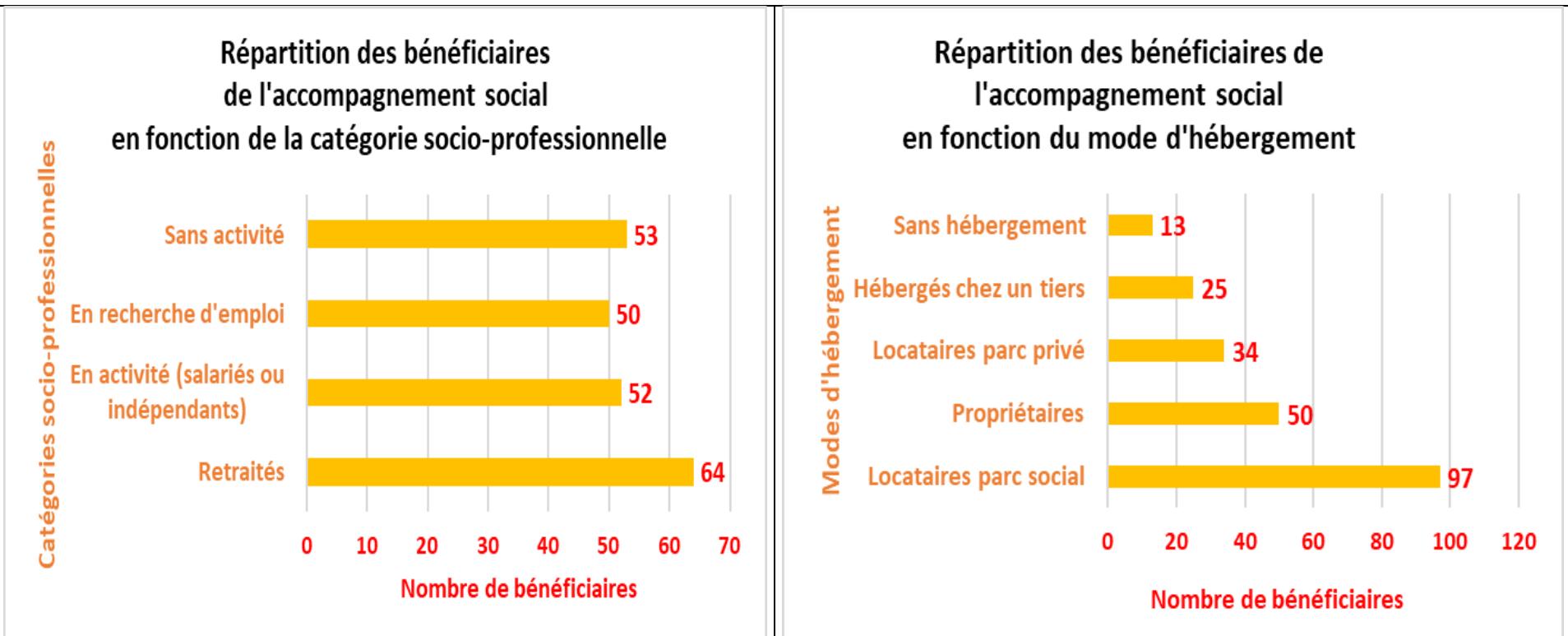


III. LES ACTIONS MENÉES EN 2024

1. Le profil des bénéficiaires accompagnés par le CCAS

En 2024, le CCAS a adhéré au logiciel « mon suivi social » de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale (ANCS) qui permet le suivi des dossiers des bénéficiaires de façon dématérialisée. Les statistiques qui suivent sont issues de ce logiciel. Seules les personnes pour lesquelles l'entretien a fait l'objet d'une instruction de dossier par le CCAS ont été enregistrées. Les personnes ayant eu un rendez-vous sans suite ne sont pas répertoriées.





2. L'aide légale

Le CCAS instruit pour les habitants de Pibrac :

A. Les dossiers d'Aide Sociale

- Pour le financement de l'hébergement des personnes handicapées/âgées en établissement ou en famille d'accueil ;
- Pour les frais liés à la livraison de repas à domicile ou l'emploi d'une aide à domicile ;
- **En 2024, 4 dossiers d'aide sociale ont été instruits et transmis au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**

B. Les dossiers d'Obligation Alimentaire

- Lorsqu'une demande d'aide légale est déposée, les enfants du demandeur sont obligatoirement « Obligés alimentaires » ;
- Le Conseil Départemental estime le montant de leur participation ;
- **En 2024, 3 dossiers constitués.**

C. La domiciliation

Le CCAS domicilie les personnes sans domicile stable.

Élément essentiel de l'accès aux droits et de la lutte contre la pauvreté, elle permet à ces personnes de disposer d'une boîte aux lettres pour recevoir du courrier de façon constante, et d'accéder à des droits et des prestations.

Au 31 décembre 2024 : 23 personnes domiciliées dont 78% de gens du voyage
14 premières demandes
9 renouvellements

Le service de domiciliation a un impact sur l'activité de l'accueil avec
158 passages et 510 courriers enregistrés.

3. L'accompagnement du vieillissement

A. Service de livraison de repas à domicile



- Ce service contribue à faciliter le quotidien des personnes âgées et fragiles.

Il permet de :

- prolonger le maintien à domicile de la personne âgée ;
- prévenir la dénutrition ;
- assister la perte d'autonomie par une veille sociale quotidienne ;
- proposer une restauration variée et adaptée à un régime spécifique.

Le CCAS est en charge des inscriptions, de la facturation et de la régie.

- À partir de **février 2024** et dans le cadre du renouvellement du marché, le CCAS a procédé à un **changement de prestataire**. La société VITAME a été retenue pour la qualité des repas proposés : 2 menus au choix par jour, adaptés aux besoins nutritionnels des personnes âgées (régimes spécifiques pour certaines pathologies).

- Ce nouveau marché inclut la livraison des repas par un agent de la Poste, chaque jour de la semaine, ce qui permet une **veille sociale**.

Les repas du week-end sont livrés le vendredi. L'augmentation tarifaire prend en compte l'intégration des frais de livraison.

Auparavant, la livraison était assurée par les services techniques de la mairie.

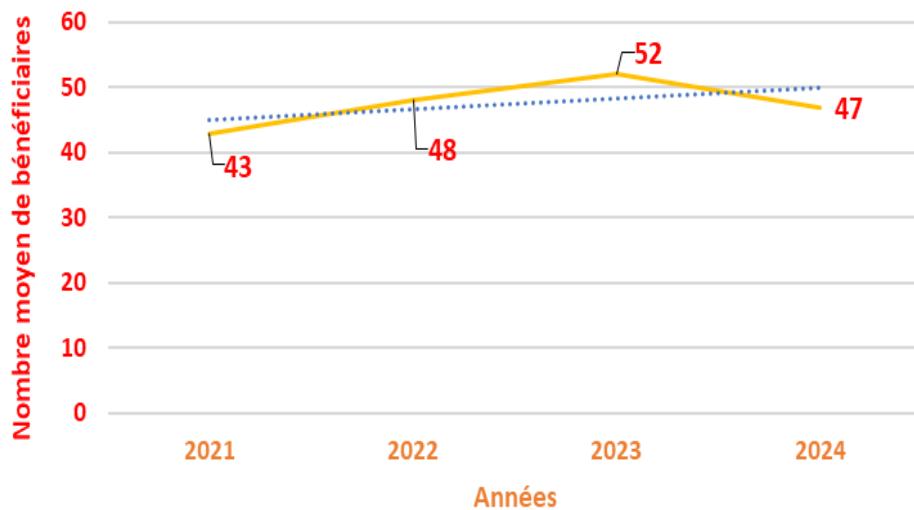
- Le CCAS continue d'absorber une partie du coût des repas afin de ne pas faire supporter l'intégralité de cette hausse aux bénéficiaires.

En 2024, il a participé à hauteur de **9020,85 euros soit 21,7 % par rapport au total des aides financières**.

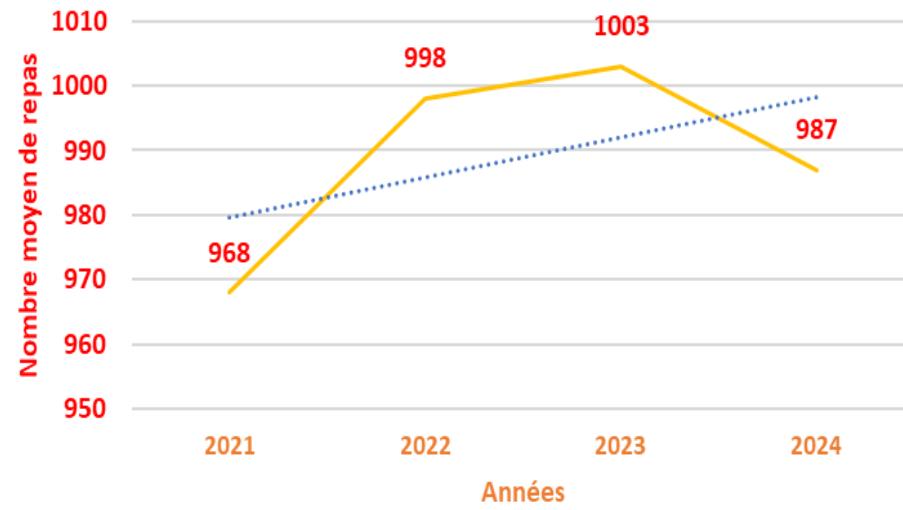
- La tarification des repas est adaptée sur la base d'un plafond de ressources : **8,50 € par repas** ou **5,50 €** pour les personnes dont les ressources sont inférieures ou égales au montant de l'ASPA (Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées). Ces prix restent dans la moyenne des prix constatés dans les communes voisines.

**Évolution du nombre moyen mensuel de bénéficiaires du service de livraison de repas à domicile
et du nombre moyen mensuel de repas entre 2021 et 2024**

**Évolution du nombre moyen mensuel de bénéficiaires
entre 2021 et 2024**



**Évolution du nombre moyen mensuel de repas
entre 2021 et 2024**



Entre 2021 et 2023, le nombre moyen de bénéficiaires et le nombre moyen de repas sont en augmentation constante. En 2024, une légère baisse par rapport à 2023, mais le nombre de bénéficiaires et le nombre de repas restent relativement stables tout au long de l'année.

La hausse des prix n'a pas d'impact sur les nouveaux entrants. Il y en a eu 18 en 2024. L'âge moyen d'entrée dans le dispositif est de 84 ans.

Les raisons essentielles pour lesquelles les bénéficiaires arrêtent ce service sont l'entrée en EHPAD et le décès. Il y en a eu 25 en 2024.

L'âge moyen des bénéficiaires est de 85 ans.

B. Le mardi des aidants

C'est une action coordonnée par le CCAS en partenariat avec les 3 EHPAD (qui mettent à disposition leur psychologue) et la Communauté de Communes du Grand Ouest toulousain.

Ce sont des ateliers conviviaux dédiés aux aidants de proches âgés en perte d'autonomie, en particulier atteints de maladies neurodégénératives.

Ils ont lieu à la **Maison des Citoyens de septembre à juin, un mardi par mois**, pour s'informer, échanger, se ressourcer.

Pour la période 2023 / 2024, il y a eu 9 ateliers avec en moyenne 5 participants. Cette action nécessite une trentaine d'heures par an de coordination et d'animation de réseau.



C. Le registre des personnes vulnérables

Ce registre est géré par le Centre Communal d'Action Sociale et a pour finalité d'apporter soutien et aide aux habitants pibracais âgés de 65 ans ou plus, ou âgés d'au moins 60 ans en situation de handicap, en cas d'événements exceptionnels tels qu'une canicule, des périodes de grands froids, ou une épidémie.

38 personnes étaient inscrites en 2024 sur la commune de Pibrac.

Une mise à jour du registre et de la fiche d'inscription sera réalisée en 2025. Désormais, une **actualisation** aura lieu tous les ans au mois **d'avril** via un courrier qui sera adressé aux personnes déjà inscrites. La demande d'inscription peut se faire par la personne vulnérable ou à la demande d'un tiers. Une campagne annuelle de communication sur l'existence du registre est faite via les réseaux sociaux et le journal municipal « L'écho de l'esplanade ».



D. Le repas des aînés

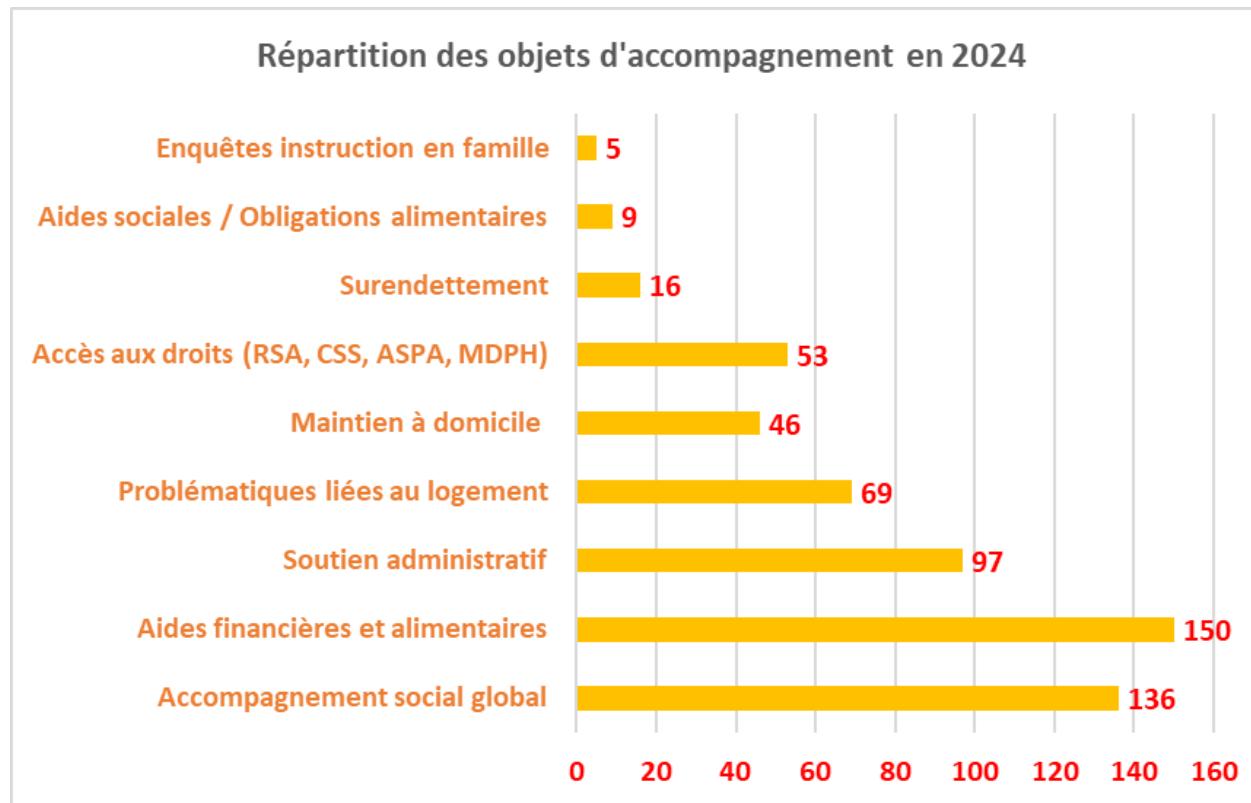
Le traditionnel repas des aînés est organisé **chaque année au mois d'avril. En 2024**, il a rassemblé **plus de 300 convives de plus de 67 ans. 30 d'entre eux** étaient des **résidents des maisons de retraite** de la commune. Pour les personnes qui n'ont pas pu se déplacer, des colis ont été distribués. En plus des agents du CCAS, l'organisation de ce repas mobilise des bénévoles pour les inscriptions et la décoration des tables, ainsi que le Service technique pour l'installation. **Le repas et les colis ont coûté 26 250 € en prestataires.**



4. Les objets d'accompagnement de l'assistante sociale

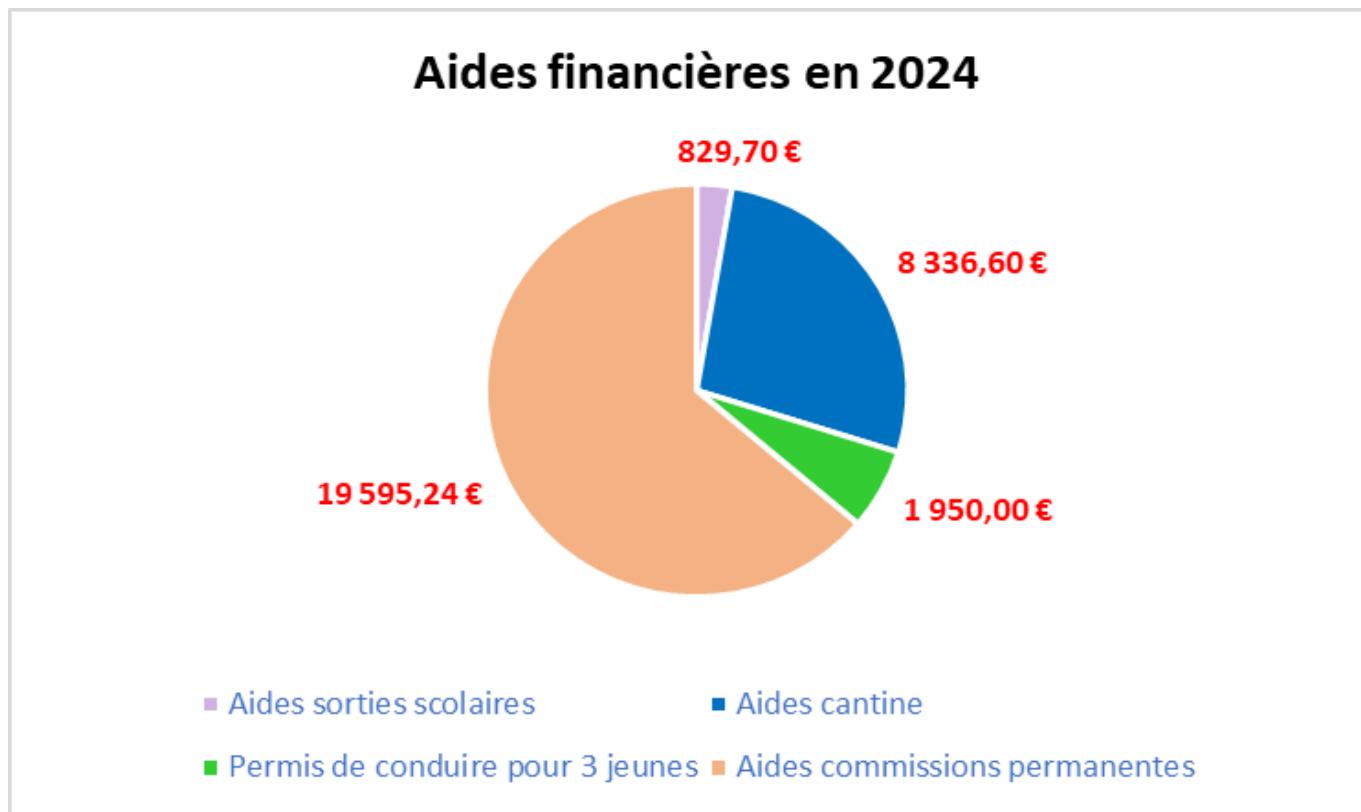
En 2024, L'assistante sociale a assuré 608 rendez-vous dont 31 visites à domicile.

Parmi ces rendez-vous, 444 ont fait l'objet d'une ou plusieurs actions pour 190 bénéficiaires.



5. Les aides financières et matérielles

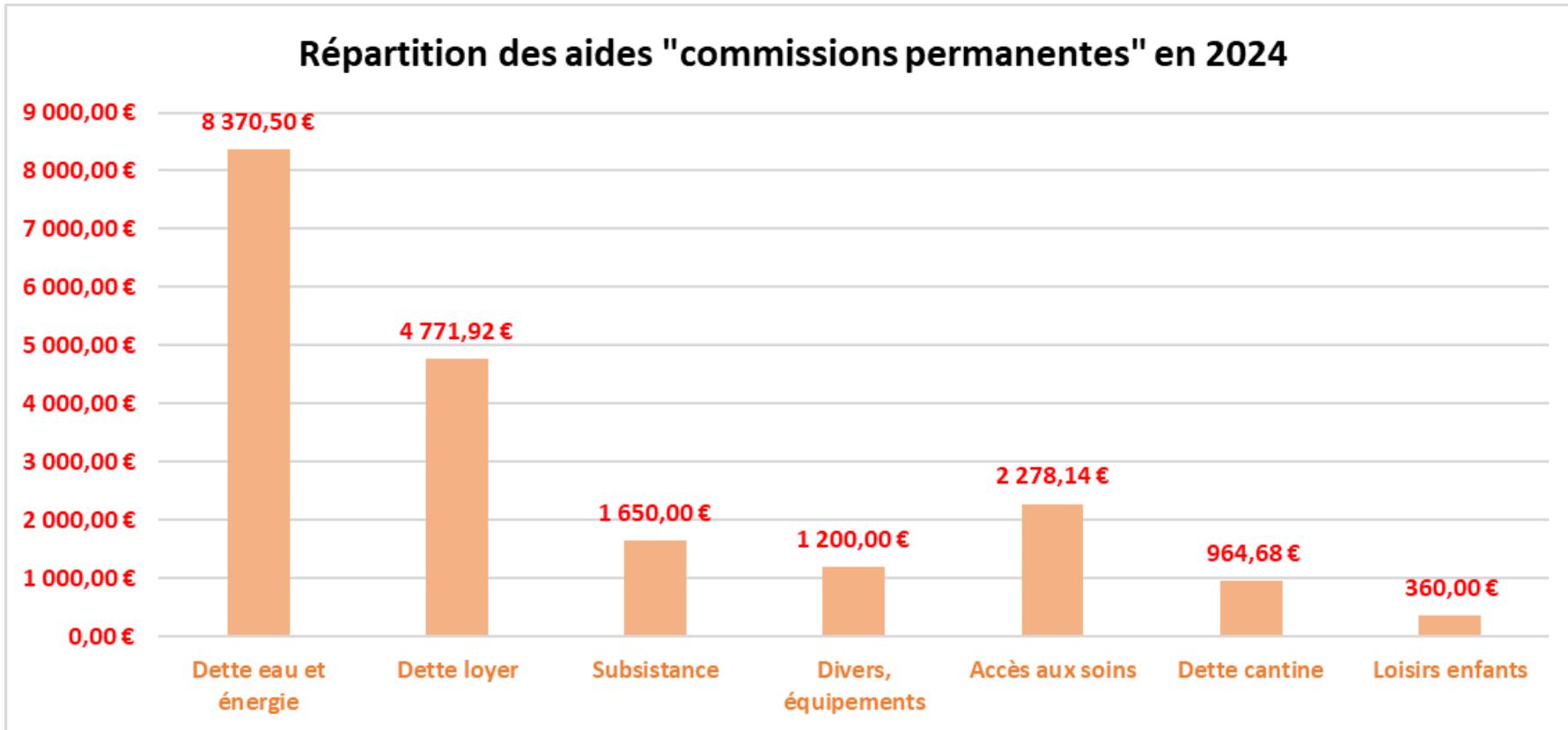
A. Les aides financières



Les aides « cantine » délivrées par le CCAS ne seront pas reconduites en 2025, suite à l'entrée de la ville de Pibrac dans le dispositif « Cantine à 1 € » pour les familles dont le QF est inférieur à 1000 €.

Le nombre de familles bénéficiaires de ce nouveau dispositif est de 157 et le nombre d'enfants est de 218, alors que les aides « cantine » concernaient 28 familles et 48 enfants.

B. Les aides « commissions permanentes »



C. Une Mutuelle à moindre coût

En signant la Convention de partenariat avec l'association ACTIOM, la commune permet à ses administrés de bénéficier du dispositif « **Ma Commune, Ma Santé** ». Il s'agit de permettre à tous l'accès à une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national, à moindre coût, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

→ Les niveaux de garantie en 2024 :

Entre 150 et 200% de la BRSS (Base de remboursement de la Sécurité Sociale) en moyenne. Le niveau des garanties à la souscription a baissé par rapport aux années précédentes.

En 2024, il y a eu :

- **9 permanences** (une fois par mois sauf juillet et août).
- **27 rendez-vous** ont été effectués, soit **3 rendez-vous par permanence**.
- **14 dossiers** ont été réalisés (5 en 2022 et 3 en 2023).
- **21 nouveaux adhérents** (10 hommes et 11 femmes) → **7 dossiers ouverts avec 1 seule personne** (3 hommes et 4 femmes) et **7 dossiers ouverts avec 2 personnes** (couples uniquement, pas d'enfant). **L'âge moyen** des nouveaux adhérents est de **72 ans** (adulte uniquement).

→ Perspectives 2025 :

- La résiliation infra-annuelle (RIA) : elle permet aux assurés de résilier leur contrat de complémentaire santé après un an de souscription, à tout moment, sans frais ni pénalité (**prise en charge intégralement par la référente**) ;
- Plusieurs communications à prévoir sur différents supports, 2 à 3 fois par an ;
- Renvoi des contacts, en dehors des permanences, vers la référente, directement par mail.

6. Accueillir et favoriser le vivre-ensemble

A. Accompagner le parcours résidentiel des locataires

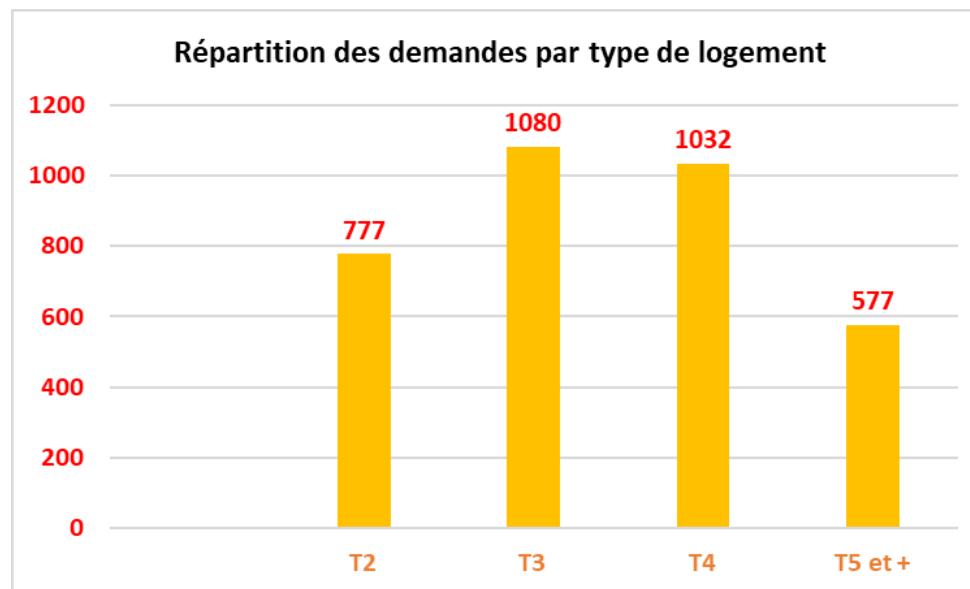
Le CCAS accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux. Il propose des candidats respectant les critères et prépare les commissions d'attribution en partenariat avec les bailleurs sociaux. Les sollicitations au service logement sont toujours plus importantes d'année en année.

→ La demande



2175 demandes sur Pibrac dont 247 en 1^{er} vœu

(Source : Imhoweb mars 2025)



→ Le parc social



507 logements sociaux en avril 2025

→ Les attributions

En 2024, 131 logements ont été attribués, **dont 118** à des nouveaux arrivants.

→ Perspectives 2025

Le CCAS souhaite formaliser le **partenariat avec les bailleurs sociaux de la commune**, dans le cadre d'actions de prévention des expulsions, à travers la mise en place d'une **CLIL (Commission Locale des Impayés de Loyer)**. Cette CLIL, composée d'une assistante sociale de la MDS, du bailleur social et de l'assistante sociale du CCAS, invite le locataire afin de trouver ensemble des solutions aux impayés de loyer, afin d'éviter l'entrée en procédure contentieuse.



B. Offrir un accueil temporaire

Le CCAS met à disposition un logement temporaire. Il s'agit d'un studio situé dans un bâtiment vieillissant de la commune.

Ce logement accueille des personnes qui bénéficient d'un accompagnement global par l'assistante sociale dans un objectif d'insertion sociale.

Les personnes hébergées paient une **indemnité d'occupation équivalente à 10 % de leurs ressources**.

En 2024, une personne a été accueillie pendant 4 mois (du 20/10/2023 au 30/04/2024).

→ Perspectives 2025

Une réflexion est à mener sur l'accueil d'urgence et le logement temporaire. Celui dont nous disposons actuellement nécessite d'importants travaux, il est humide et ne peut pas être mis à disposition de tous les publics. Il n'est pas adapté en termes d'accessibilité (marches), ni pour l'accueil d'une famille avec enfants. Une solution nouvelle doit être envisagée (achat, location, convention avec un appart'hôtel...).

C. La transversalité au service de la vie sociale

- **Le RPE (Relais Petite Enfance)** : Depuis que le CCAS a déménagé dans les locaux jouxtant ceux du RPE (fin 2022), un **accompagnement pluridisciplinaire** des familles s'est peu à peu mis en place avec **l'assistante sociale du CCAS et la puéricultrice du RPE**.

L'orientation des familles d'un service à un autre est beaucoup plus efficiente de par leur proximité physique. La complémentarité des compétences de chacune des professionnelles permet une **prise en charge globale** notamment pour des situations de plus en plus complexes (enfants en situation de handicap, séparations conflictuelles, ...). De plus, le CCAS profite pleinement de la présence de la PMI tous les 1ers lundis du mois dans les locaux du RPE pour échanger sur les situations des familles accompagnées par les 2 services en **lien avec la veille éducative**.

Enfin, ce travail transversal a permis d'intégrer l'assistante sociale à la **commission d'attribution des places en crèche** qui se tient au mois d'avril.

En 2024, c'est une **dizaine** de familles qui ont été accompagnées de manière transversale avec le RPE.

- **La Maison des citoyens** : **La transversalité** entre le **CCAS** et la **Maison Des Citoyens** permet de renforcer le lien social, en croisant accompagnement individuel et initiatives collectives.

La Maison des Citoyens est un centre social ouvert à tous. C'est un espace d'écoute, d'échanges et d'initiatives porté par des bénévoles et des habitants, avec l'appui de professionnels. Structure agréée par la CAF, la Maison des Citoyens propose des activités et des services visant à **favoriser le lien social, l'insertion et le soutien aux familles**.

La Maison des Citoyens permet à chaque personne qui le souhaite de s'impliquer dans l'animation de la vie locale.

En 2025, le lien est à renforcer avec **la référente familles** afin que les familles accompagnées par le CCAS intègrent le Centre Social et les actions qu'il porte à leur intention.

- **La Maison Départementale de Proximité** pour des conseils et un accompagnement concernant les démarches administratives en ligne. L'ouverture de ce service a permis de soulager le CCAS des demandes d'usagers en difficulté avec les démarches numériques.

7. La Veille éducative

Six cellules de veille ont eu lieu en 2024 avec l'assistante sociale de Pibrac (Coordinatrice de la Veille éducative), les directeurs des deux écoles maternelles et élémentaires, les directeurs des ALAE, le principal et la principale adjointe du collège, les directrices des deux crèches, une assistante sociale de la Maison des solidarités de Colomiers, l'animatrice jeunesse de la MJC, la CPE du lycée, la responsable du Relais Petite Enfance, la référente famille et la coordinatrice CLAS.

Les objectifs initiaux	Structurer et animer un réseau de professionnels socioéducatifs locaux intervenant auprès des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, ainsi que leur famille Réfléchir collectivement sur des problématiques socioéducatives Soutenir les professionnels dans leurs pratiques et la résolution de problématiques Initier des réponses coconstruites entre professionnels autour de situations individuelles d'enfants et de leur famille
Typologie des problématiques générales abordées par les professionnels	Évolution de la population pibracaise avec la nécessité d'intégrer des populations nouvellement arrivées, plus fragiles et plus précaires Difficultés dans les prises en charge préconisées à cause des délais d'attente trop longs (orthophonistes, AED, CMPP, ...) Difficultés de recrutement de personnels au CLAS et ALAE
Les problématiques traitées en 2024 : Huit situations suivies dont cinq nominatives	→ Prise en compte des besoins spécifiques d'enfants (jumeaux) au regard du handicap pour la scolarité en école maternelle (sortie positive du dispositif) → Difficultés scolaires des enfants en élémentaire et au collège / Problème de comportement du collégien / Manque de lien et de mobilisation des parents → Comportement inadapté d'un élève d'école élémentaire avec ses pairs, attouchements (sortie positive du dispositif) → Problèmes de comportement violent d'un élève d'école élémentaire avec ses pairs, vocabulaire inadapté, non-respect de l'autorité / Pas de prise de conscience des parents → Non-respect de l'obligation scolaire pour un enfant de 3 ans → Inquiétudes sur la poursuite de la scolarité d'un élève de sixième en ULIS / Problématiques dans le comportement / Mère en besoin de soutien → Fragilité dans la relation mère-enfant pour un enfant de la crèche / Conflit important avec le père / Manque de soins suffisants → Collégienne placée en famille d'accueil qui exprime un grand mal-être / Recherche d'attention / Mensonges répétés

Ces réunions permettent un meilleur partenariat entre les professionnels socioéducatifs. Elles créent des liens professionnels hors des cellules, de l'interconnaissance et de la confiance réciproque. Par ailleurs, La Veille éducative permet l'accompagnement de certains professionnels par la coordinatrice qui consacre environ 30 heures par an à ce dispositif.

→ **Perspectives 2025** : Toulouse Métropole a financé l'accompagnement de la Veille éducative par une structure extérieure à hauteur de 20 heures en 2024. Ce financement est reconduit à la baisse pour 2025 (7 heures au premier semestre, sans garantie pour le second semestre). Si le financement est reconduit, il faudra envisager le changement de structure pour un accompagnement plus centré sur l'analyse de situation.

8. L'accompagnement à l'insertion professionnelle

A. Le PLIE (Plan Local d'Insertion et Emploi)

Le **PLIE** a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante toute personne rencontrant des difficultés dans son insertion professionnelle.

Il y a une permanence au CCAS de Pibrac une demi-journée par semaine.

→ Bilan pour l'année 2024 :

Il y a **15 demandeurs d'emploi inscrits** sur la commune de Pibrac (3 hommes et 12 femmes).

Le nombre de demandes urgentes, particulièrement de personnes diplômées sans solution d'emploi stable, a augmenté. Beaucoup sont en quête de conseils et expriment une forte incertitude sur leur orientation professionnelle.

Le référent PLIE présente régulièrement un diagnostic des situations des participants, en mettant en place des orientations et stratégies.

En 2024, il y a eu des **sorties positives**, notamment **en emploi** (CDD supérieur à 6 mois, CDI) et en **formation qualifiante**, mais aussi des **abandons ou départs administratifs** (retraite, déménagement, congé parental...).

→ **Perspectives 2025** : Le bilan à Pibrac montre que bien que le dispositif PLIE fonctionne et permette un suivi des demandeurs d'emploi, la situation reste délicate en raison des multiples défis sociaux et professionnels auxquels les participants sont confrontés. Une attention particulière doit être portée à l'accompagnement de ces publics, notamment en renforçant les partenariats, l'écoute et les solutions adaptées aux profils complexes rencontrés.

B. La Mission Locale

La Mission Locale aide les jeunes jusqu'à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une insertion durable. Elle propose un suivi pour construire un projet vers l'emploi, préparer sa vie professionnelle ou trouver une autonomie sociale.

Il y a une permanence au CCAS de Pibrac une demi-journée par semaine.

→ Bilan pour l'année 2024 :

- **Les premiers accueils**

38 premiers accueils en 2024, soit **+ 36 % par rapport à 2023** :

- **58 %** d'hommes et **42 %** de femmes
- **57, 9 %** ont entre 18 et 21 ans ; **21,1 %** sont mineurs
- **65, 8 %** sont hébergés par les parents
- **47, 4 %** sont sans diplôme ; **31, 6 %** ont un Bac ou Bac Pro ; **7, 9 %** ont un Bac+3 ou plus
- **60, 5 %** se déplacent en transports en commun

- **Les jeunes accompagnés**

83 jeunes accompagnés en 2024, soit **+ 15 % par rapport à 2023** :

- **59 %** d'hommes et **41 %** de femmes
- **51, 8 %** ont entre 18 et 21 ans ; **8,4 %** sont mineurs
- **71, 1 %** sont hébergés par les parents
- **48, 2 %** sont sans diplôme ; **26, 5 %** ont un Bac ou Bac Pro ; **7, 2 %** ont un Bac+3 ou plus
- **69, 9 %** se déplacent en transports en commun

- Les dispositifs mobilisés

- **32 jeunes** ont bénéficié du dispositif d'accompagnement porté par les Missions Locales
- **28 jeunes** ont bénéficié d'un conseil en évolution professionnel
- **10 contrats** d'engagement jeune
- **47 jeunes** ont reçu un diagnostic approfondi
- **18 jeunes** ont profité du projet personnalisé d'accès à l'emploi qui leur permet d'avoir accès à l'ensemble de l'offre de service des Missions Locales
- **1 parrainage**
- **3 jeunes** ont démarré le projet « 100 permis »

- Les propositions faites aux jeunes

1103 propositions ont été faites :

- **87 %** ont eu au moins une proposition d'accès à l'emploi
- **70 %** ont eu au moins une proposition concernant leur projet professionnel

Les secteurs qui ont le plus recruté sont le commerce/ vente et grande distributions (**10 jeunes**), l'hôtellerie-restauration / le tourisme / les loisirs et animation (**13 jeunes**), le transport et logistique (**23 jeunes**).

- **15 CDD** temps plein, **5 CDD** temps partiel, **26 intérim**s
- **7 CDI** temps plein
- **1 emploi non salarié**